Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 FDS Réf.: MCC

bacteriaStop sh3

Date d'émission: 12/03/2020

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Nom du produit : sh3 Désinfectant pour surfaces et mains Spray 400ml

Forme du produit : Mélange
Code du produit : 02.09939.13.1-001
Type de produit : Produit biocide
Vaporizer : Aérosol
Utilisations identifiées pertinentes
Destiné au grand public
Utilisation de la substance/mélange : Désinfectant
Utilisations déconseillées : Pas d'informations complémentaires disponibles

Fournisseur
Kochdesign GmbH Erlenstrasse 44 2555 Brügg Switzerland
Telefon +41 32 333 15 75 Fax +41 32 333 15 79

Numéro d'appel d'urgence
Centre suisse d'information toxicologique, Zurich
+41 44 251 51 51 ou 145 (depuis la Suisse)
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, Zürich
+41 44 251 51 51 oder aus der Schweiz: Tel 145
Centro Svizzero d'informazione tossicologica
+41 44 251 51 51 o dalla Svizzera: Tel 145

2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Aérosol, catégorie 1 : H222; H229
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 : H319
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16
Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement
Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. Aérosol extrêmement inflammable.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Éléments d'étiquetage
Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Pictogrammes de danger (CLP)

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
Mentions de danger (CLP) :
H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) :
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire.
Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C, 122 °F.

Autres dangers : Pas d'informations complémentaires disponibles

3 Composition/informations sur les composants

Substances : Non applicable
Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CL
éthanol; alcool éthylique substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (AT, BE, BG, CH, CZ, DE, DK, ES, FR, GB, GR, HU, IS, LT, LV, NL, NO, PL, PT, RO, SE, SK)	((N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6 (N° Index) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43	≥ 50	Flam. Liq. 2, H225

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

4 Premiers secours

Description des premiers secours
Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :
Traitement symptomatique.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable.
Danger d'explosion : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.
Conseils aux pompiers
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes
Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes
Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : «Contrôle de l'exposition-protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Référence à d'autres rubriques : Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

7 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conditions de stockage : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'informations complémentaires disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle
éthanol; alcool éthylique (64-17-5)
Suisse - Valeurs Limites d›exposition professionnelle

Nom local	Ethanol
VME (mg/m³)	960 mg/m³ 960 mg/m³
VME (ppm)	500 ppm 500 ppm
VLE(mg/m³)	1920 mg/m³ 1920 mg/m³
VLE (ppm)	1000 ppm 1000 ppm
Toxicité critique	Formal
Notation	SS_C
Remarque	SS_C - OAW, FormalKT HU - INRS, NIOSH
Référence réglementaire	www.suva.ch, 01.01.2020

Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Penetration	Norme
	Caoutchouc butyle	6 (>480 min)	≥ 0.3	3 (> 0.65)	
	Caoutchouc nitrile (NBR)	4 (> 120 min)	≥ 0.3	3 (> 0.65)	

Protection oculaire : Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires :
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Masque anti-aérosol	Combination filtre A - P2	-	-

Symbole(s) de l`équipement de protection individuelle :

Contrôle de l›exposition de l`environnement: : Éviter le rejet dans l`environnement.

9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
État physique : Liquide
Couler : Aucune donnée disponible
Odeur : Aucune donnée disponible
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible
Point de fusion : Non applicable
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Aérosol extrêmement inflammable.
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
Densité relative : Aucune donnée disponible
Solubilité : Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

Autres informations : Pas d'informations complémentaires disponibles.

10 Stabilité et réactivité

Réactivité
Aérosol extrêmement inflammable.
Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter : Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

Matières incompatibles : Agent oxydant puissant. Bases fortes. Acides forts.

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

11 Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

éthanol; alcool éthylique (64-17-5)	
DL50 orale rat	15010 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), 95% CL: 14450 - 15560
DL50 orale	10470 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	15800 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 99999 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

éthanol; alcool éthylique (64-17-5)	
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	< 9700 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male, Guideline: EPA OPPTS 870.3100 (90-Day Oral Toxicity in Rodents)
NOAEL (subchronique, oral, animal/femelle, 90 jours)	> 9400 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: female, Guideline: EPA OPPTS 870.3100 (90-Day Oral Toxicity in Rodents)

Danger par aspiration : Non classé

sh3 Désinfectant pour surfaces et mains Spray 400ml	
Vaporizer	Aérosol

12 Informations écologiques

Toxicité
Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

éthanol; alcool éthylique (64-17-5)	
CL50 poisson 1	14200 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	5012 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	275 mg/l
NOEC (chronique)	9,6 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: ‚9 d'

Persistance et dégradabilité : Pas d'informations complémentaires disponibles

Potentiel de bioaccumulation

éthanol; alcool éthylique (64-17-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,32

Mobilité dans le sol : Pas d'informations complémentaires disponibles
Résultats des évaluations PBT et vPvB : Pas d'informations complémentaires disponibles
Autres effets néfastes : Pas d'informations complémentaires disponibles

13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Suisse - Recommandations : Élimination selon l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), l'Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) et l'Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets.
Suisse - Code des déchets (OMoD) : 16 05 04 - [sc] Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

14 Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR
Numéro ONU : UN 1950
Désignation officielle de transport de l›ONU : AÉROSOLS
Description document de transport : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D)
Classe(s) de danger pour le transport : 2.1
Groupe d'emballage : Non applicable

IMDG
Numéro ONU : UN 1950
Désignation officielle de transport de l›ONU : AEROSOLS, FLAMMABLE
Description document de transport : UN 1950 AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1
Classe(s) de danger pour le transport : 2.1
Groupe d'emballage : Non applicable

IATA
Numéro ONU : UN 1950
Désignation officielle de transport de l›ONU : AEROSOLS, FLAMMABLE
Description document de transport : UN 1950 AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1
Classe(s) de danger pour le transport : 2.1
Groupe d'emballage : Non applicable

ADN
Numéro ONU : UN 1950
Désignation officielle de transport de l›ONU : AEROSOLS, FLAMMABLE
Description document de transport : UN 1950 AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1
Classe(s) de danger pour le transport : 2.1
Groupe d'emballage : Non applicable

ADN
Numéro ONU : UN 1950
Désignation officielle de transport de l›ONU : AÉROSOLS
Description document de transport : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1
Classe(s) de danger pour le transport : 2.1
Groupe d'emballage : Non applicable

Dangers pour l'environnement
Dangereux pour l'environnement : Non
Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Dangereux pour l'environnement : Non
Dangereux pour l'environnement : Non
Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre
Code de classification (ADR) : 5F
Dispositions spéciales (ADR) : 190, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADR) : 1l
Quantités exceptées (ADR) : E0
Instructions d'emballage (ADR) : P207
Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP87, RR6, L2
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP9
Catégorie de transport (ADR) : 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V14
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) : CV9, CV12
Dispositions spéciales deu transport - Exploitation (ADR) : S2
Code de restriction en tunnels (ADR) : D

Transport maritime
Dispositions spéciales (IMDG) : 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Instructions d'emballage (IMDG) : P207, LP200
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP87, L2
N° FS (Feu) : F-D
N° FS (Déversement) : S-U
Catégorie de chargement (IMDG) : Aucun(e)
Stowage and handling (IMDG) : SW1, SW22
Segregation (IMDG) : SG69

Transport aérien
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) :
Y203
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 203
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 75kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 203
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 150kg
Dispositions spéciales (IATA) : A145, A167, A802
Code ERG (IATA) : 10L
contenant des substances dangereuses

Transport par voie fluviale
Code de classification (ADN) : 5F
Dispositions spéciales (ADN) : 190, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADN) : 1 L
Quantités exceptées (ADN) : E0
Équipement exigé (ADN) : PP, EX, A
Ventilation (ADN) : VE01, VE04
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1

Transport ferroviaire
Code de classification (RID) : 5F
Dispositions spéciales (RID) : 190, 327, 344, 625
Quantités limitées (RID) : 1L
Quantités exceptées (RID) :
E0 Instructions d'emballage (RID) : P207, LP200
Dispositions spéciales d'emballage (RID) : PP87, RR6, L2
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP9
Catégorie de transport (RID) : 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W14
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) : CW9, CW12
Colis express (RID) : CE2
Numéro d'identification du danger (RID) : 23

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC :
Non applicable

15 Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Réglementations UE
Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Directives nationales
Réglementation nationale suisse
Ordonnance sur les produits chimiques (RS 813.11).
Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim (SR 814.81).
Élimination selon l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), l'Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) et l'Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets.
Directive aérosols (75/324/CEE).
Loi sur la protection de l'environnement, LPE (SR 814.01).

Classe de stockage (LK) : LK 2 - Gaz liquéfiés ou pressurisés
Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM) : Annexe 1, ch. 4
Quantité seuil : 50000 kg

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

16 Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH :
Flam. Liq. 2 - Liquides inflammables, catégorie 2
H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.